

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-six, le 27 février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

#### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire  
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,  
M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, (à partir de la délibération 2026\_02\_03), M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à M. Henri BARDEL  
M. Yves BRAYE pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE  
Mme Delphine BONNET pouvoir à Mme Adeline RASCLE*

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*M. André SAGNOL  
M. Philippe CELLE  
M. Florent PARET  
Mme Karine PAULET  
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2026\_02\_02)  
Mme Laetitia SABATIER  
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

**Secrétaire de séance :** *M. Henri BARDEL*

**Objet :** **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 – Budget principal – Projet « Aménagements urbains secteur Réservoir »**

*(Délibération 2026\_02\_08)*

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)  
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT  
Vu le budget communal,

La collectivité projette d'aménager le secteur du Réservoir, situé au nord du centre-bourg ; il comprend les voiries suivantes :

- une partie de la route de Ponchardière
- la route du Bois de Fruges,
- la cité du Bois de Fruges

Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers, à sécuriser et à favoriser les déplacements piétons, améliorer la qualité paysagère.

Les Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics seront réalisés en coordination avec la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, qui assure préalablement la réhabilitation des réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales et eau potable). Cette coordination garantit une optimisation des investissements publics. Un groupement de commandes est ainsi prévu avec la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron.

Monsieur le Maire expose que le projet « Aménagements urbains secteur Réservoir » et dont le coût prévisionnel s'élève à 552 252.51€ HT, est susceptible de bénéficier de financements extérieurs.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	%	MONTANT HT
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Maitrise d'oeuvre</b>		
Maîtrise d'oeuvre		15 128.75 €
Mission SPS		3 500.00 €
Expertise amiante		2 040.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>20 668.75 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions</b>		
Enfouissement réseaux secs		132 297.75 €
Aménagement voirie		373 972.50 €
	<b>Sous-total</b>	<b>506 270.25 €</b>
Dépenses imprévues	5% du montant HT des travaux	25 313.51 €
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT</b>		<b>552 252.51 €</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	40%	220 901.00 €
Département - CAP43-	11%	60 000.00 €
Département – amendes de police-	2%	12 000.00 €
Fonds propres	47%	259 351.51 €
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT</b>		<b>552 252.51 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : durée prévisionnelle des travaux 7 mois, avec une date prévisionnelle de démarrage des travaux au 01 juin 2026.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet cité en objet « Aménagements urbains secteur Réservoir »
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels
- approuve la convention de groupement de commandes avec la CCMVR et autorise monsieur le Maire à la signer
- désigne Monsieur Didier ROUCHOUSE en tant que représentant pour siéger à la commission MAPA du groupement
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent projet de délibération.

<b>Membres en exercice</b>	<b>27</b>
<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Représentés</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>21</b>

<b>Quorum</b>	<b>14</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Prefecture le :  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le :

Pour Copie conforme le :  
Le Maire,  
Didier ROUCHOUSE